Réponse du Conseil d'Etat à une intervention parlementaire
—
Question Andrea Burgener Woeffray 2014-CE-313
Contribution de la Promotion économique aux structures d'accueil extrafamiliales

I. Question

En 2007, une étude du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) concluait qu'en Suisse, le manque de structures d'accueil extrafamiliales prive le marché du travail de près de 20'000 emplois équivalents plein temps. A ma connaissance, le canton de Fribourg ne dispose pas de données chiffrées sur le sujet.

Il est pourtant incontestable et avéré que les structures d'accueil extrafamiliales peuvent avoir un impact positif sur l'économie. Un nombre d'employeurs, conscients de cet effet, propose des structures d'accueil au sein de l'entreprise afin d'être plus attractifs dans la course aux employés qualifiés. Le fait qu'une entreprise mette à disposition une structure d'accueil ou que des possibilités d'accueil extrafamilial existent dans un environnement proche du lieu de travail peut être un critère déterminant lors de la recherche d'emploi. Cet aspect vaut particulièrement pour le personnel hautement qualifié, qui est recherché dans le canton.

Le canton de Fribourg pourrait faire plus pour profiter des effets macroéconomiques positifs d'une offre attractive en accueil extrafamilial (crèches ou accueil extrascolaire). L'impulsion ne doit pas seulement provenir d'un programme de soutien étatique, mais aussi des milieux de l'économie. Une offre suffisante et attractive de structures d'accueil peut aussi être un atout pour la place économique.

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes:

1. *Le Conseil d'Etat reconnaît-il l'importance économique des structures d'accueil extrafamilial ?*
2. *Le canton de Fribourg dispose-t-il de données chiffrées sur les effets de l'augmentation des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et accueil extrascolaire) sur le développement de l'économie cantonale ? Si non, le Conseil d'Etat envisage-t-il de récolter ces données ?*
3. *Comment le Conseil d'Etat utilise-t-il pour la promotion économique les structures d'accueil extrafamiliales comme un atout pour la place économique ?*
4. *Quelles mesures le Conseil d'Etat prévoit-il en vue de faire de Blue Factory un lieu de travail attractif, qui favorise la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle ?*
5. *Que pense le Conseil d'Etat de la création de crèches d'entreprise, par exemple pour les quatre piliers de l'économie fribourgeois (FKB, KGV, TPF, Groupe E) ?*

18 décembre 2014

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. Le Conseil d'Etat reconnaît-il l'importance économique des structures d'accueil extrafamilial ?

Le Conseil d'Etat défend la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle au travers de la législation du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamiliales de jour (LStE). Cette dernière a pour objectif de garantir un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial de jour. Elle prévoit que l'Etat puisse soutenir la création de places d'accueil extrafamilial à hauteur de 5'000 francs par place de crèche à plein temps ouverte entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2014 et de 3'000 francs par place d'accueil extrascolaire à plein temps ouverte entre le 1er juillet 2011 et le 30 juin 2014, en fonction des disponibilités dans les fonds d'incitation respectifs. La LStE prévoit également que les employeurs participent à l'effort de financement des structures soutenues par l'Etat, à raison de 0,4‰ des salaires soumis à contribution pour les allocations familiales. Cette participation est motivée par le postulat que le placement des enfants des collaboratrices et collaborateurs est favorable à l'entreprise.

2. Le canton de Fribourg dispose-t-il de données chiffrées sur les effets de l'augmentation des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et accueil extrascolaire) sur le développement de l'économie cantonale ? Si non, le Conseil d'Etat envisage-t-il de récolter ces données ?

En adoptant la LStE, le législateur fribourgeois a confié aux communes le soin d'évaluer périodiquement les besoins des parents et de mettre à disposition un nombre suffisant de places d'accueil préscolaire et extrascolaire. S'il est évident que la LStE a des effets favorables au développement économique du canton, elle ne contient pas les éléments qui permettraient de mesurer son impact sur ce développement. Selon des études menées dans d'autres cantons, les parents augmenteront très probablement leur taux d'activité s'ils trouvent des places pour leurs enfants dans les accueils extrafamiliaux, à plus forte raison si leur prix est modéré.

Le SEJ a construit avec le Service du cadastre et de la géomatique et mis en ligne une carte montrant l'emplacement de toutes les structures d'accueil extrafamilial de jour sur le territoire cantonal. Cet outil destiné en premier lieu aux parents permet aussi de lire comment les structures sont en lien avec les zones d'activités économiques pour l'accueil préscolaire et avec les bâtiments scolaires pour les accueils extrascolaires. Des réflexions concertées entre les communes, les structures d'accueil et le monde de l'économie ont d'ailleurs lieu lorsqu'il s'agit de réfléchir à l'implantation de nouveaux projets.

3. Comment le Conseil d'Etat utilise-t-il pour la promotion économique les structures d'accueil extrafamiliales comme un atout pour la place économique ?

La disponibilité de main d'œuvre correspondant aux besoins des entreprises est une condition-cadre essentielle à l'implantation et au développement d'activités économiques. La disponibilité de structures d'accueil extrafamiliales en nombre suffisant est un élément permettant de répondre à ce besoin. Les sociétés font toutefois face à des difficultés croissantes en termes de recrutement de main d'œuvre qualifiée notamment, et cette situation difficile devrait encore se péjorer dès la mise en œuvre des mesures liées à la votation du 9 février 2014 sur l'immigration de masse. Le Conseil d'Etat estime dès lors qu'il importe de veiller à mettre à disposition de places d'accueil extrafamilial et répondra prochainement de manière détaillée aux diverses interventions parlementaires relatives aux fonds cantonaux de soutien, dont la période d'application est échue en

2014, voir réponse à la question 1 (Motion 2014-GC-183: Burgener Woeffray Andrea, Roubaty François – Prolongation des fonds cantonaux d'incitation à la création de places dans les crèches et les accueils extrascolaires / Postulat 2014-GC-183: Aebischer Susanne, Badoud Antoinette - Effets de l'offre en matière d'accueil extra-familial sur la situation financière du canton).

4. *Quelles mesures le Conseil d'Etat prévoit-il en vue de faire de Blue Factory un lieu de travail attractif, qui favorise la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle ?*

La charte de blueFACTORY (Société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA) prévoit la création d'une crèche sur le site-même. Le Conseil d'Etat est convaincu que la mise en place d'une crèche sur le site blueFACTORY permettra d'augmenter l'attractivité du site envers les entreprises et leurs employés potentiels. D'autre part, une crèche bilingue ouvrira ses portes le 1er septembre 2015 au Passage du Cardinal, en face du site blueFACTORY (www.chateaudesenfants.ch/fr/home.html).

5. *Que pense le Conseil d'Etat de la création de crèches d'entreprise, par exemple pour les quatre piliers de l'économie fribourgeois (BCF, ECAB, TPF, Groupe E) ?*

Le Conseil d'Etat encourage la mise à disposition de places d'accueil extrafamilial, notamment dans les crèches, que ces dernières soient liées ou non à une entreprise. Il ne se prononce pas sur le cas particulier de l'une ou l'autre entreprise, mais sur la création de places d'accueil extrafamilial de manière générale.

21 avril 2015